

Vivre à Saint-Quay

CARNET DE CHANTIER

CENTRE-BOURG #2

lettre d'information municipale de Saint-Quay-Perros

HORS-SÉRIE



> Site vu de la place de la Mairie :
Avant la déconstruction (lire en page 3).



> Site vu de la place de la Mairie :
Après, selon le projet présenté en réunion publique
il y a quelques semaines (lire en page 4).

➔ Ces photos et photo-montages seront affichés en très grand format en situation devant le chantier, sur la place de la Mairie et devant la salle Yves Guégan, afin que chacun puisse se faire une idée.

02 / Centre-bourg #2

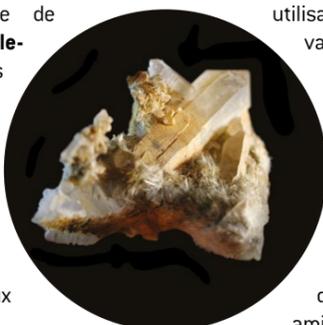
Centre-bourg #2 / 03

→ La déconstruction de l'ancienne école est aujourd'hui achevée ; ce chantier fut complexe par son désamiantage, mais rapide grâce au professionnalisme des intervenants. Ce carnet vous apportera quelques éclairages sur l'amiante et l'obligation de la traiter, ainsi que sur les méthodes de déconstruction, suivi d'une brève présentation du projet et d'un retour sur la réunion publique du 4 octobre.

L'AMIANTE

L'amiante, qu'est-ce que c'est ?

L'amiante est une famille de fibres minérales **naturellement présentes** dans les roches. Ce matériau, aux nombreuses vertus, a largement été exploité par l'Homme et principalement dans le secteur du BTP. La fibre d'amiante, indécélable à l'œil nu, donne une partie de ses propriétés aux matériaux auxquels elle est incorporée.



européennes portant sur la limitation des utilisations et la protection des travailleurs. **Exemples d'objets qui furent amiantés** : Le vin filtré à l'aide de supports en amiante, la bière, l'eau, les affleurements naturels (l'amiante étant un minéral, il est présent dans certaines zones de façon naturelle), certaines cigarettes qui contenaient des filtres en amiante ou encore des vêtements (gants, couverture, pyjamas...).

Pourquoi utilise t'on l'amiante ?

L'amiante est connue pour être un **isolant thermique et acoustique**. Il permet également de rendre ininflammables des objets combustibles, ce qui fait de lui un **composant ignifuge**. **Flexible et élastique**, ce composant résiste à l'usure et peut être filé ou tissé.

Depuis quand utilise t'on l'amiante ?

Pratiquée depuis l'Antiquité, pour la poterie puis pour le textile, **l'extraction d'amiante** a commencé à se développer fortement après 1860, avec la découverte de grands gisements et sous l'impulsion de l'industrie textile. **L'exploitation industrielle** et commerciale n'a cessé d'augmenter, et ce jusqu'en 1975 (5 millions de tonnes extraites). En France, l'importation d'amiante a fortement baissé à partir de 1975, son utilisation était alors très contrôlée. Ensuite, l'usage en a été de plus en plus limité, sous l'impulsion de directives

sources : <https://www.eurofins.fr/amiante/informations-utiles/tout-savoir-sur-lamiante/>
<https://www.addeva44.fr/prevention/differents-types-amiante/>

Prévention du risque

Les premiers soupçons sur la **dangerosité de l'amiante** ont été émis au tout début du XX^e siècle (**rapport de l'inspecteur du travail Auribault, 1906**). C'est en 1931 qu'apparaît, au Royaume-Uni, la première réglementation pour la protection des travailleurs contre l'exposition à l'amiante. En France, l'asbestose a été prise en charge comme maladie professionnelle à partir de 1945. Les premières règles spécifiques de protection des travailleurs ont été émises en 1977. L'interdiction complète a été annoncée en 1996 pour l'année suivante, avec quelques rares exceptions, qui ont pris fin le 1^{er} janvier 2002. La première campagne de contrôle de chantier de désamiantage a eu lieu en 2004.

LE DÉSAMANTAGE

La procédure

Matériau cancérigène, aujourd'hui totalement banni du secteur de la construction, l'amiante n'en reste pas moins présent dans de nombreux bâtiments et équipements. Son élimination constitue un enjeu majeur de santé publique. En conséquence, l'activité de désamiantage du BTP s'est considérablement développée. Soumis à un cadre réglementaire et législatif très strict, le désamiantage nécessite l'obtention de certifications spécifiques destinées à prouver que les entreprises intervenant sur des chantiers avec la présence d'amiante sont habilitées à le faire. Opération délicate et présentant des risques, le désamiantage doit être confié à des professionnels qualifiés et compétents. Lorsqu'il y a suspicion d'amiante sur un chantier, le maître d'ouvrage* est dans l'obligation de faire procéder à un diagnostic. La commune a choisi la société Apave pour réaliser les diagnostics amiante sur tout le site. Lors d'une consultation la société AG Coordination a été sélectionnée pour remplir cette mission : prendre en charge la maîtrise d'œuvre du chantier de désamiantage et déconstruction. Comme pour un chantier de construction où le maître d'œuvre* n'est pas l'artisan, en déconstruction il y a un appel d'offres réalisé en commission. Cette CAO* a désigné l'entreprise SNT Nicol pour réaliser le chantier dans sa totalité : désamiantage et déconstruction.



Désamiantage extérieur avec brumisation

Le chantier

Le chantier a été partitionné en plusieurs sites :

- **la base vie** : lieu de vie avec ses équipements de décontamination des désamianteurs.
- **le stockage non amianté** en bordure de chantier dans des bennes ouvertes.
- **la zone de déconstruction**, non amiantée, l'accès à cette zone est conditionné à un équipement et réservé au personnel compétent, mais reste un chantier classique de démolition sécurisé.
- **la zone "amiante", zone de désamiantage** considérée comme contaminée, l'accès est très réglementé. Seuls les ouvriers équipés de combinaison et de système de filtration pour la respiration sont habilités à y pénétrer. C'est dans cette zone que sont stockés hermétiquement les déchets amiantés.

Au fur et à mesure de l'évolution du chantier, la zone de désamiantage disparaît pour laisser place à la déconstruction, ne laissant que les parties non amiantées ou non contaminées à extraire.

Le processus

Le principe du désamiantage est simple, mais sa mise en œuvre complexe. Tout élément contenant de l'amiante ou ayant été en contact avec un élément amianté est extrait, stocké, confiné, pour être envoyé dans un centre d'enfouissement. Lors du retrait, il ne doit y avoir aucune poussière en suspension à l'extérieur, le site est donc soumis à une brumisation si le désamiantage est extérieur ou à une aspiration si le désamiantage est intérieur. Les éléments contenant de l'amiante sur le site étaient de toute sorte : isolants, enduits, peintures et sous-couches intérieures, joints de fenêtres, couverture, colle...

*Voir glossaire - Carnet de Chantier n°1

LA DÉCONSTRUCTION



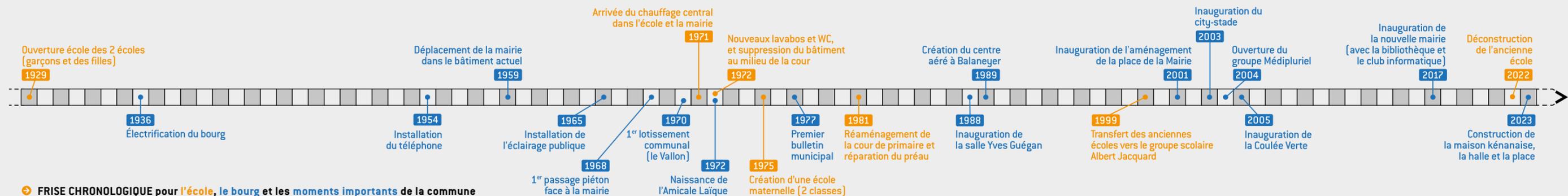
La place libérée après la déconstruction

Souvent méconnu, le secteur de la déconstruction a considérablement évolué ces dernières années. La déconstruction fait partie de l'aménagement urbain et du renouvellement du territoire. Comme toute commune vivante et dynamique, Saint-Quay-Perros se transforme, ce qui exige de passer par la déconstruction de bâtiments ou d'infrastructures. Chaque opération de déconstruction doit être minutieusement ciblée et réfléchie. La prise en compte de l'impact environnemental est aujourd'hui primordiale et les enjeux de développement durable sont devenus prégnants. Ainsi, les matériaux récupérés ont été systématiquement recyclés pour être réutilisés dans une nouvelle construction ou dédiés à un autre usage. Les techniques utilisées doivent donc permettre le tri et la valorisation des déchets issus des chantiers. La machine qui a déconstruit notre ancienne école l'a donc fait avec minutie. Comme à la pince à épiler, son conducteur a retiré morceau par morceau les parties de charpente métallique et les parties en

bois, pour ensuite ne charger que le béton armé qui sera concassé pour en extraire la structure métallique qui sera réutilisée dans d'autres chantiers comme matière première. Il ne s'agit donc plus de démolition, mais de déconstruction. La charpente en bois de l'ancienne salle de musique et celle du préau ont été récupérées par les services techniques. Les pièces de bois serviront pour d'autres structures. Le pignon de la salle de musique, décoré pour l'événement "Mémoires en R(o)ue Libre" de mai 2022, est conservé, il nous reste à définir son usage futur. Nous voulions conserver quelques parties de notre ancienne école pour réaliser certains pavements du projet mais celles-ci étaient tous amiantées.

Le chantier est livré avec une légère avance. La place est libérée, nous allons pouvoir nous projeter et aménager cet espace en adéquation avec nos besoins actuels et futurs.

Vidéo du chantier
<http://www.XXXXXXXXXXXXXXXXXX>



04 / Centre-bourg #2

PROJET & RÉUNION PUBLIQUE

➔ Depuis juin 2022, il y a eu plusieurs réunions entre élus, en commission générale, avec l'atelier d'architectes et l'AMO LTC (*1). Ceci a permis de procéder par étapes, d'écartier un certain nombre de configurations incompatibles avec le cahier des charges (coût trop élevé, impact environnemental, esthétique, mauvaise prise en compte du côté bioclimatique passif exigé, problèmes d'accessibilité...).

Une esquisse a été présentée lundi 26 septembre par l'atelier Rubin-associés aux élus en charge du dossier, assistés par LTC dans la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Une commission générale a permis de débattre entre élus sur l'esquisse présentée. L'équipe municipale a souhaité présenter ce projet aux citoyens afin de recueillir leurs impressions avant de passer à l'étape suivante. Une réunion publique s'est donc tenue le 4 octobre à la salle Yves Guégan, à laquelle plus de 80 personnes ont participé.



Le dossier et son exposition

Partant de l'étude de l'existant, le cabinet a réalisé une note de synthèse, proposé des modifications et aménagements aux abords du projet : bardage du boulo-drome et de la salle Yves Guégan, ouverture depuis l'avenue de la Mairie entre la salle des conseils et la bibliothèque pour un accès par l'escalier inutilisé à ce jour, implantation de carrés végétaux dans l'enrobé autour du city-stade... La note contient ensuite, une présentation détaillée du projet, de ses composantes bâties (2 niveaux de la maison Kéna-naise), de la place et des aménagements et voiries depuis les différentes entrées du site, pour finir par des références et inspirations d'aménagements de halles et d'espaces extérieurs existants.

Le dossier complet de l'esquisse est mis en ligne sur le site de la mairie(*2), les planches grand format sont consultables en salle des conseils pendant les heures d'ouverture de la mairie, de préférences lors des permanences des élus afin de pouvoir apporter toutes les réponses nécessaires jusqu'à la fin de l'année.

La réunion publique

Le maire a présenté le projet qui est la mise en appli-

cation du plan-guide (consultable sur le site et en mairie)(*3) qui avait été co-construit avec la population jusqu'au printemps 2022. Puis, Tangui Rubin a détaillé l'organisation des équipements et Marion Arzallier les propositions d'aménagements extérieurs, les inspirations et références utilisées.

Un temps d'échanges, mené par Gaëlle Urvoas, a permis au public attentif de poser les questions qu'il souhaitait, auxquelles l'équipe a répondu selon le sujet. Enfin, un temps de discussion plus informelle autour d'un verre, de documents de travail et devant l'exposition grand format des planches du dossier, a clôturé cette réunion.

Nous avons perçu une adhésion générale au projet, qui reste à préciser sur certains aménagements.



Questions abordées :

- Impact de ce projet sur les impôts ?
Aucun puisque le projet est prévu avec le budget et la capacité d'autofinancement actuels de la commune.
- Prévission d'augmentation des coûts ?
Cela impacterait les délais des dernières phases du projet.
- Quel est le calendrier du projet ?
Le calendrier est théorique au vu des aléas, notamment la maison médicale. Cécile Robin, présente en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage de LTC, a détaillé le calendrier avec un démarrage des travaux prévu en mai 2023 et une durée de 16 mois.
- Quelques questions très pratiques sur la taille du lave-vaisselle, l'accès aux sanitaires, le nombre de personnes assises, les courants d'air sous la halle, une boucle d'induction pour malentendants... ont été soulevées.

*1 - Glossaire Carnet de Chantier N°1

*2 - Lien sur le dossier esquisse : <https://mairie-saintquayperros.fr/projet-de-centre-bourg/#maison-kenanaise>

*3 - Lien sur le dossier plan-guide : <https://mairie-saintquayperros.fr/projet-de-centre-bourg/#plan-guide>